

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	13 mars 2023	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	13 février 2023	Nombre de conseillers présents	18
Date d'affichage du procès-verbal	27mars 2023	Nombre de votants	22

*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BEDOUIN Jean-Pierre, BOURDIER Nicolas, BOUSSARD Marie, BUELO Maxime, DUBOURG Guillaume, HERVIEU Régine, LEMERAY Véronique, LEPINGARD Séverine, LESENECHAL Sylvain, MAZIER Laëtitia, MARESCQ Anita, MAZELINE Alain, SOPHIE Gérard,

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

LECHEVALLIER Sandrine ayant donné procuration à Véronique LEMERAY,
STREIFF François ayant donné procuration à Régine HERVIEU,
GODEFROY Patricia ayant donné procuration à Séverine LEPINGARD,
MAQUEREL Charline ayant donné procuration à Thierry DUBOURG.

Absent(e)(s) : FOLLIOU François

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Nelly VILLEDIEU

*_*_*_*_*

Ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation des comptes-rendus des 13 et 28 février 2023
3. Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022
4. Subventions 2023
5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
6. Vote des budgets 2023 :
 - a. Budget principal
 - b. Budget annexe « Espace Commercial »
 - c. Budget annexe « Lotissement route de la Grotte » Les Ombelles
 - d. Budget annexe « Lotissement ex-terrain de foot LCE »
7. Emprunt 2023 – 450 000 euros
8. Divers devis à valider (Etanchéité salle des fêtes, Préau LCE, Clôture le Tilia, Voiries, WC Publics)
9. Amendes de police – Sécurité des abords des écoles
10. Création de poste – Avancement de grade
11. Elimination d'ouvrages à la médiathèque
12. Informations et questions diverses

Mr le Maire remercie Mr CAMUS, Inspecteur des Finances Publiques, Conseillers aux Décideurs Locaux Saint-Lô Agglo pour sa présence et son expertise qu'il nous apporte tout au long de l'année.

Il remercie également la présence de Mr ELIARD Jean Pierre, Journaliste à Ouest France.

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Nelly VILLEDIEU comme secrétaire de séance.

2°) Approbation des comptes rendus des 13 et 28 février 2023

- Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Mr le Maire donne la parole à Mme WOLFF Claudine, pour le vote des comptes administratif

3°) Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022

D20230321-01

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations. Considérant que Mme WOLFF, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs, Considérant que Mr Gilles QUINQUENEL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme WOLFF pour le vote de comptes administratifs. Mme WOLFF explique le détail des comptes administratifs et l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction. Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2022, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Budget principal

Le compte administratif 2022 présente un

Déficit **d'investissement** de 449 094,75 €

Et un Excédent de **Fonctionnement** cumulé de 607 115,57 €

Ces chiffres sont les mêmes que ceux figurant sur le compte de gestion, je vous propose donc de voter le compte administratif.

Affectation les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 2022	607 115,57 €
Dépenses d'investissement à reporter sur BP 2023	223 254,71€
Recettes d'investissement à reporter sur BP 2023	337 850,00€
Déficit d'investissement 2021	449 094,75€
Besoin SF pour couvrir l'investissement	334 499,46€
Solde de fonctionnement à inscrire sur le BP 2023	272 616,11€

Locaux commerciaux – Le Tilia

Le compte administratif 2022 présente un

Déficit d'investissement de 153 074,94 €

Et un Excédent de Fonctionnement de 28 693,85 €

Ces chiffres sont les mêmes que ceux figurant sur le compte de gestion, je vous propose donc de voter le compte administratif du budget Locaux commerciaux ainsi que l'affectation du résultat.

Lotissement route de la Grotte « Les Ombelles »

Le compte administratif 2022 présente un

Excédent d'investissement de **1,17 €**

Excédent de fonctionnement de **97 554,96 €**

Ces chiffres sont les mêmes que ceux figurant sur le compte de gestion, je vous propose donc de voter le compte administratif du lotissement route de la Grotte « les Ombelles » ainsi que l'affectation du résultat.

Lotissement LCE 2018 « Terrain de foot »

Le compte administratif 2022 présente un

Déficit d'investissement de **19 506.95 €**

Déficit de fonctionnement de **15 027.36 €**

Ces chiffres sont les mêmes que ceux figurant sur le compte de gestion, je vous propose donc de voter le compte administratif du budget lotissement LCE 2018 ainsi que l'affectation du résultat.

Lotissement Eco-hameau

Le Budget ayant été clôturé en 2021, le compte de gestion 2022 est nul

Comptes de gestion 2022

D20230321-02

Mr le Maire rejoint la séance et propose de voter les comptes de gestion 2022 de Mr CAMUS, Inspecteur des finances publiques, Conseiller aux Décideurs Locaux de Saint Ilo. Les chiffres étant les mêmes que ceux des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes lotissements et espace commercial 2022, à l'unanimité, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2022 dressé par Mr l'inspecteur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4°) Subventions aux associations 2023

D20230321-03

Monsieur le Maire propose de reconduire les aides aux associations locales comme suit :

1 nouvelle association : les Thèr'valheureux.

	Voté 2023
Ecoles de Thèreval (selon projet)	8000
Association des Parents d'Élèves Hébécreevon	350
Comité d'animation de l'école La Chapelle Enjuger	350
Anciens combattants Hébécreevon	180
Anciens combattants La Chapelle Enjuger	180
Club Soleil d'Automne Hébécreevon	350
Club de l'Amitié La Chapelle Enjuger	350
Comité des fêtes Hébécreevon (selon projet)	350
Comité des fêtes La Chapelle Enjuger (selon projet)	350
Société Communale Chasse Hébécreevon	350
La Boule Chapelaise	350
Association Pêche Aventure Hébécreevon (selon projet)	350
ESH – Section Course à pied Hébécreevon	350
Au Petit Bonheur Hébécreevon (selon projet)	350
Amicale Cycliste du canton de Marigny (course à LCE) Selon si la course existe en 2023	100
Familles rurales (en lien avec la Ruche) (selon projet)	350
Prévention routière	100
UDAF	100
Ligue contre le cancer	100
Association des Paralysés de France	100
Donneurs de sang	100
UCA	350
Les Calmos Hébécreevon (selon projet)	350
Les p'tits doudous de Saint-Lô (si demande et projet)	100
Association Accès cité	100
Bouillonnant Valthère	350
ACMPS (Professionnels de santé) (selon projet)	350
Estime et mieux être (selon projet)	350
Association VERTHA	350
Association « les copains d'antan »	350
Les chats d'Hébèc'	350
	1200
Association 30 millions d'amis (selon convention)	900
Seisme en Turquie et Syrie (Croix rouge)	2000
Les Thèr'valheureux	350
Fondation du patrimoine	200

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les propositions ci-dessus.

D20230321-04

Mr le Maire demande de se positionner sur la subvention à accorder au Bouillonnant Valthère, une participation maximum de 2 500 € pour qu'elle mène son projet de « Plein feux 2 WORKSHOP », qui devrait avoir lieu en début Juillet 2023.

Par 4 Abstentions, 18 pour, une subvention sera versée au Bouillonnant Vatlère si leur projet est accepté par les autres financeurs comme la DRAC.

5°) Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2023

D20230321-05

Comme suite à la réunion de travail qui a eu lieu le 27 février 2023, Mr le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 2.5 % des taxes locales pour 2023 comme suit :

Taxe foncière : 34.53 %

Taxe foncière non bâti : 34.29 %

Maintenir la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 10.03 %

A 1 voix contre et 21 pour, les membres du conseil municipal acceptent la proposition et chargent Mr le Maire de signer les états de notifications 1259.

6°) Vote des budgets 2023

Mr le Maire souhaite attirer l'attention sur les charges nouvelles envisagées en 2023, celles-ci venant nécessairement dégrader l'état des budgets. Ces charges sont en grandes parties liées à la situation économique actuelle.

4 Budgets sont proposés à savoir :

- Le budget principal
- Le budget annexe du lotissement des Ombelles
- Le budget annexe du futur lotissement de La Chapelle Enjuger
- Le budget annexe des locaux commerciaux du Tilia.

Les 3 budgets annexes ont vocation à s'équilibrer. C'est à dire, pour les lotissements, le prix des parcelles paie les charges de viabilisation et les locaux commerciaux sont payés par les utilisateurs.

Budget principal

D20230321-06

FONCTIONNEMENT		BP 2023	FONCTIONNEMENT		BP 2023
011	Charges à caract.général	628 001,00 €	013	Atténuation charges	20 000,00 €
011	Réserve	118 401,00 €			
012	Charges du personnel	708 600,00 €	70	Produits services	116 336,00 €
014	Atténuation	24 960,00 €	73	Impôts taxes	571 367,00 €
65	Aut.Charg.gest.courante	99 650,00 €	74	Dotations	481 000,00 €
66	Charges financières	55 000,00 €	75	Autres produits	166 590,00 €

67	Autres Charges except.	2 000,00 €			
68			76	Produits financiers	2,00 €
042	Opérations d'ordre sect/sect	6 300,00 €	77	Produits except.	56 600,00 €
022	Dépenses imprévues	-00 €	042	Opérations d'ordre sect/sect	
023	Virt section invest.	160 000,00 €	R002	Excédent n-1	272 616,00 €
		1 684 511,00 €			1 684 511,00 €

Observations :

L'augmentation de la dépense énergétique est compensée partiellement par une participation du SDEM.

Augmentation des dépenses cantine

Versement d'un capital décès compensé par le remboursement de notre assureur

Augmentation des charges du personnel selon l'indice 1015

Vigilance sur l'attribution de compensation, car l'agglo va voter dans quelques semaines une participation de 10 €/habitant

Versement d'un Don par l'association la Cantine LCE, car celle-ci a cessé son activité.

	Dépenses	RAR	Montant		Recettes	Montant
	Déficit 2021	449 095 €		1322	RAR DSIL	177 549 €
	RAR - Réhabilitation de l'école HEB	223 255 €		1323	RAR CPS	96 046 €
				13241	RAR SAINT LO AGGLO	64 255 €
					TOTAL RAR	337 850 €
				1068	Besoin SF pour couvrir le déficit	334 500 €
	S/TOTAL	672 350 €			S/TOTAL	672 350 €
1641	Emprunt		145 000 €	021	Virement SF	160 000 €
	S/TOTAL		145 000 €			
	Réhabilitation de l'école d'HEB (Travaux+cours+mobiliers+Enedis)		307 149 €	10226	Taxe d'aménagement	45 000 €
	Pole santé / Auvent		5 160 €			
	Etudes voies douces (Setur)		17 127 €	10222	FCTVA 2022	36 623 €
	SDEM - Pont Crochu		31 000 €		CPS (voies douces)	15 000 €
	SDEM - Réno éclairage		5 483 €	10222	FCTVA 2023	234 285 €
	SDEM - Chêne à loup		549 €			
	Préau LCE + joints		45 000 €	1323	DETR PREAU (20%)	7 382 €
	Teurses - Achat		6 000 €			
	Médiathèque		4 000 €			
	Aménagement bourg		488 000 €	1323	DETR Sécurité Abords Ecoles (20%)	81 333 €
	WC Publics		40 000 €	1323	DETR Bloc sanitaire (20% du HT)	6 667 €
	tablettes logiciel enfance		1 356 €	1345	Amendes de police	13 800 €
	four salle des fêtes LCE		8 724 €		(Plafond 30 % de 46 000 HT)	
	Achat Parcelle à l'EPFN		42 000 €		CD participation enrobés chaussée	25 000 €
	MO Cimetière		19 475 €		Fonds vert	52 598 €

	<i>Cimetière</i>		322 652 €	1323	DETR Cimetière (20% du HT)	53 775 €
	Toiture salle des fetes LCE		9 276 €		CPS revu	176 000 €
	Voiries(bosq,castillon,crevonnière)		39 284 €			
	Achat Boulangerie		140 000 €		Cession boulangerie	140 000 €
	Cours école (LCE+plateau)		101 871 €	1323	DETR Cours école(20% du HT)	16 979 €
	Travaux école LCE (Fissures-eaux pluviales))		19 146 €			
	S/Total travaux		1 653 252		S/Total	1 064 442 €
					Emprunts	730 110 €
	TOTAL		2 470 602 €		TOTAL	2 466 902 €
2131	Amts 1 caveau si vente		1 300 €		Amts	605 €
6					Amts	4 395 €
	TOTAL		2 471 902 €		TOTAL	2 471 902 €

Le conseil municipal après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des membres présents, tel que présenté, le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget principal de la commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Et charge à l'unanimité, Mr le Maire, d'exécuter les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Budget annexe « Espace commercial »

D20230321-7

La commune vote son budget annexe « espace commercial » en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe 2023. L'équilibre par section de ce budget 2023 s'établit comme suit :

Fonctionnement dépenses/recettes : 46 536 €

Investissement dépenses/recettes : 356 092 €

Le conseil municipal après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des membres présents, tel que présenté, le budget espace commercial qui s'équilibre comme ci-dessus.

D20230321-8

Mr le Maire propose que ce budget prenne en charge le remboursement des annuités d'emprunt correspondant à l'achat du bâtiment « le Tilia ».

Après en avoir échangé et vérifié la faisabilité auprès de Mr CAMUS, Inspecteur des finances publiques, les membres du conseil municipal acceptent que le budget annexe « espace commercial » prenne en charge le remboursement de l'emprunt tant en fonctionnement qu'en investissement à compter de ce jour.

Lotissement les ombelles – Route de la Grotte

D20230321-10

La commune vote son budget annexe « lotissement les ombelles – route de la Grotte » en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022 et de l'affectation de ces résultats.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe 2023. L'équilibre par section de ce budget 2023 s'établit comme suit :

Fonctionnement dépenses/recettes : 518 424 €

Investissement dépenses/recettes : 317 536 €

Le conseil municipal après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des membres présent, tel que présenté, le budget les Ombelles – route de la Grotte qui s'équilibre comme ci-dessus.

D20230321-9

Mr le maire en profite pour fait part d'une demande de l'entreprise PEREZ pour sous-traiter les travaux d'enrobé à l'entreprise COLAS Saint lo.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition.

D20230321-11

Mr le Maire propose à ses collègues d'engager la 2ème tranche de travaux pour le lotissement les ombelles.

Pour cela, le conseil municipal accepte de confier au cabinet Planis/Prytech la maitrise d'œuvre proposée pour un montant de 13 860€ TTC.

Lotissement « LCE 2018 »

D20230321-12

La commune vote son budget annexe « Lotissement LCE 2018 » en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022 et de l'affectation de ces résultats.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe 2023. L'équilibre par section de ce budget 2023 s'établit comme suit :

Fonctionnement dépenses/recettes : 617 975 €

Investissement dépenses/recettes : 637 482 €

Mr le Maire précise que ce budget est provisoire et qu'il sera affiné au vu des dépenses réelles de viabilisation.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des membres présents, tel que présenté, le budget lotissement LCE 2018 qui s'équilibre comme ci-dessus.

7. Emprunt 2023 – 450 000 euros

D20230321-13

Mr le Maire propose de faire appel à un emprunt pour la réalisation de l'extension du cimetière parc, boisé, et sécurité du centre bourg.

- 450 000 euros/ 25 ans
- Crédit Agricole : taux 3.81 %- Frais de dossier 200 €
- Banque Postale : taux 3.81 % - Frais de dossier 450 €
- Caisse d'épargne : Proposition faite seulement sur 20 ans

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition du crédit agricole et chargent Mr le Maire ou ses adjoints à signer les actes s'y afférents.

8. Divers devis à valider (Etanchéité salle des fêtes, Préau LCE, Clôture le Tilia, Voiries, WC Publics)

D20230321-14

Faisant suite au vote du budget 2023, Mr le Maire présente différents devis :

<i>Ecole LCE</i>		
Eaux pluviales et usées	TP Genet	19 146.00 €
Préau – Charpente – Couverture	Bottin	26 623.15 €
<i>Cours école</i>		
Plantations cours	Paysage conseil	6 567.34 €
2 Bacs à sable	Chantier de demain	3 936.00 €
7 Bancs sans dossier	Chantier de demain	6 468.00 €
6 Bancs de l'amitié avec dossier	Chantier de demain	6 840.00 €
2 Aires de jeux maternelles	Chantier de demain	13 080.00 €
2 cabanes en osier	Chantier de demain	660.00 €
<i>Autres</i>		
Mur du Tilia	MBM	14 148.30 €
Four électrique Salle des fêtes LCE	SOVIMEF	8 724.00 €

Blocs sanitaire		
Toilettes autonettoyantes	SAGELEC	36 649.20 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les propositions ci-dessus.

Voiries	PIGEON
Le Castillon	8 571.37 €
Le Boscq	22 140.97 €
La crevonnière	8 571.37 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise PIGEON pour les travaux de voiries le Castillon, le Boscq et la Crevonnière.

9. Renaturation des sols et Sécurité aux abords des écoles

D20230321-15 (avenant au MO Setur)

D20230321-16 (plan financement)

D20230321-17 (subvention CPS)

D20230321-18 (Amendes de police)

D20230321-19 (subvention Fonds vert)

Monsieur le Maire présente ci-dessous un plan de financement actualisé concernant la sécurité des abords des écoles. Des aides de l'état, l'Europe, département peuvent être demandés.

Dépenses HT		Recettes HT	
Maitrise d'œuvre	20 252 €	DETR (20%)	88 000 €
Travaux VRD	306 737 €	CPS (Département) 40%	176 000 €
Plantations	35 828 €	Amendes de police (forfait)	13 800 €
WC Publics	33 333 €	Fonds vert (60% de 89 331 €)	52 598 €
Imprévus/actualisations (10%)	34 256 €	Commune (24,9%)	109 602 €
Divers	9 594 €		
Total	440 000 €	Total	440 000 €

Un avenant au marché de maitrise d'œuvre SETUR est proposé pour un montant de 18 335.12 € TTC
Après avoir échangé, les membres du conseil municipal acceptent le plan de financement, l'avenant au marché et chargent Mr le Maire de solliciter des aides auprès du Département (Amendes de police), l'Etat (Fonds vert) et demande une clause de revoyure pour le CPS.

10. Création de poste – Avancement de grade

D20230321-20

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mr le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions au service technique « espace vert ».

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident

La suppression à compter du 1^{er} juillet 2023 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial

La création à compter du 1^{er} juillet 2023 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

11. Elimination d'ouvrages à la médiathèque

D20230321-21

Mr le maire propose de modifier la délibération du 4 mai 2021 « Délibération autorisant à procéder au désherbage » comme suit :

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale :

Critères : mauvais état physique ; contenu obsolète ; anciennes éditions ; dons superflus ; ***qui ne sont plus empruntés.***

Eliminations : boîtes à livres, destruction ; ***dépôt à Tri-Tout solidaire.***

Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexée une liste des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de charger Madame VAULTIER Céline, responsable de la médiathèque de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

12. Informations et questions diverses

- Remerciement à l'Association des copains l'Antan lors de l'inauguration du Café d'Antan vendredi dernier
- Remerciement à l'Association les Bouillonnant Valthère pour leur journée chantier/cuisson dimanche dernier
- Vol d'une remorque de tracteur

- Graffiti sur bâtiments communaux
- Fermeture de l'église d'Hébécrevon

Fin de séance 23h30

Le maire, Gilles QUINQUENEL		La secrétaire de séance, Nelly VILLEDIEU	
--------------------------------	--	--	--